

BON DE RESERVATION

2012



AGENCE POUR LA **CREATION D'ENTREPRISES**

Envie d'entreprendre ? C'est vraiment votre meilleure idée ! L'APCE vous ouvre la voie

Créateur	Repreneur / Cédant	Nouveau chef d'entreprise	Professionnel décideur	Enseignant
<ul style="list-style-type: none">Je cherche une idée.Je construis mon projet.Je crée mon entreprise.Je souhaite devenir auto-entrepreneur.	<ul style="list-style-type: none">Je recherche une entreprise à reprendre.Je construis mon plan de reprise.Je négocie la reprise d'une entreprise.	<ul style="list-style-type: none">Je m'organise pour bien démarrer ma nouvelle entreprise.Je prévois son évolution.Je suis amené à transformer ou céder mon entreprise.	<ul style="list-style-type: none">Je conseille et accompagne les porteurs de projets.Je recherche des statistiques et études sur la création/reprise.	<ul style="list-style-type: none">Je m'intéresse à la sensibilisation et à la formation de jeunes.Je cherche des outils pour sensibiliser mes élèves.Je me renseigne sur l'OPPE

VOS INTERLOCUTEURS

Administratif :

APCE

Murielle MIDY
14, rue Delambre
75682 PARIS Cedex 14
Tél : 01 42 18 58 66
Fax : 01 42 18 58 00
midy@apce.com

Régie Commerciale :

APAR SAS

75, rue Carnot
92300 Levallois-Perret
Tél : 01 41 49 02 96
Fax : 01 41 49 02 99
Florian LAVENU
flavenu@apar.fr

Suivi technique et Mise en ligne

APCE

Catherine EKLOU
14, rue Delambre
75682 PARIS Cedex 14
Tél : 01 42 18 57 58
Fax : 01 42 18 58 00
eklou@apce.com

Société / Organisme

Raison sociale _____
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____ Pays _____
Téléphone _____ Fax _____
SIREN _____ TVA intracommunautaire _____
N° de bon de commande ou référence interne _____

Nom et adresse de la société / organisme à facturer (si différents)

Raison sociale _____
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____ Pays _____
Téléphone _____ Fax _____
SIREN _____ TVA intracommunautaire _____

Interlocuteur Administratif

Nom _____
Prénom _____
Fonction _____
E-mail _____
Tél. direct _____ Fax direct _____

Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires pour la gestion de votre dossier par l'Agence Pour la Création d'Entreprise. Vous pouvez à tout moment accéder à ces informations et en demander la rectification.

BANNIERE(S) SITE INTERNET

Réserve ___ campagne(s) de 100 000 affichages (Pages Avec Publicité) sur le(s) profil(s):

<input type="checkbox"/> Créateur	_____ x 3 320 €	Total HT	_____ €
<input type="checkbox"/> Repreneur	_____ x 3 320 €	Total HT	_____ €
<input type="checkbox"/> Nouveau chef d'entreprise	_____ x 3 320 €	Total HT	_____ €
<input type="checkbox"/> Professionnel décideur	_____ x 3 320 €	Total HT	_____ €
<input type="checkbox"/> Enseignant	_____ x 3 320 €	Total HT	_____ €

Sous-total = _____ € HT

- Remise Couplage (-10%) = _____ € HT

Total Bannière(s) site Internet = _____ € HT

BANNIERE(S) NEWSLETTERS

Réserve ___ pack(s) bannières newsletter quotidienne (4 envois consécutifs par pack ; Un annonceur par envoi)

_____ pack(s) x 4 590 € Total HT _____ €

Réserve ___ pack(s) bannières newsletter bimensuelle (2 envois consécutifs par pack ; Un annonceur par envoi)

_____ pack(s) x 9 200 € Total HT _____ €

Sous-total = _____ € HT

- Remise Couplage (-10%) = _____ € HT

- Remise Volume (- ___ %) = _____ € HT

Total Bannières Newsletter(s) = _____ € HT

RUBRIQUE « BONS PLANS »

Réserve une présence au sein de la rubrique « Bons Plans » (durée minimum 3 mois) du _____ au _____ 201_____

___ mois _____ x 1 015 € Total HT _____ €

1 an _____ x 9 150 € Total HT _____ €

Sous-total = _____ € HT

- Remise Couplage (-10%) = _____ € HT

Total Bons Plans = _____ € HT

OFFRE « WEBPOST »

Réserve le partenariat « WebPost » comprenant, pour une durée d'un an, une présence bannière annuelle au sein de la rubrique « Librairie » (100 000 PAP) et l'insertion d'un document (A4) lors de l'envoi aux créateurs de chaque ouvrage commandé sur le site Internet de L'AGENCE POUR LA CREATION D'ENTREPRISES (3 000 expéditions).

Partenariat WebPost _____ x 10 000 € **Total WebPost** = _____ € HT

Les informations techniques vous seront communiquées à réception de votre bon de réservation

Responsable Communication Internet

Nous vous remercions d'indiquer le nom du contact destinataire de l'ensemble des informations relatives à votre communication Online sur le site Internet de l'APCE

Nom _____ Prénom _____

E-mail _____

Tél. direct _____ Fax direct _____

MONTANT DES PRESTATIONS A REPORTER

TOTAL BANNIERE(S) SITE INTERNET = _____ € HT

TOTAL BANNIERE(S) NEWSLETTERS + = _____ € HT

TOTAL RUBRIQUE BONS PLANS + = _____ € HT

TOTAL OFFRE WEBPOST + = _____ € HT

SOUS TOTAL = _____ € HT

- Remise Agence (-15%) = _____ € HT

TOTAL GENERAL = _____ € HT

TVA (19.6%) + _____ €

TOTAL = _____ € TTC

MODALITES DE RESERVATION

Je verse un acompte à la commande de _____ € TTC représentant 50% du montant total TTC de ma réservation.

Par chèque bancaire à l'ordre de l'APCE

Par virement bancaire à l'APCE

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	RIB	Domiciliation
30004	01502	00010088558	03	PARIS MAINE MONTPARNASSE

Vos procédures administratives nécessitent-elles de mentionner un numéro de bon de commande ou une référence interne sur la facture qui vous sera adressée ? Oui Non

Si vous êtes en possession de ce N° au moment de l'envoi de votre dossier, veuillez l'indiquer ci-après :

N° BDC/Réf : _____

Le solde de la réservation sera exigible à la mise en ligne de votre campagne.

Je déclare avoir pris connaissance des délais de règlement et des conditions générales de vente précisées ci-après et en accepte sans réserve ni restriction toutes les clauses.

Nom du signataire _____ Fonction _____ Société/Organisme _____ Date _____	Cachet et signature
--	----------------------------

Bon de Réservation à retourner à : APCE - Agence pour la Création d'Entreprises
 Catherine EKLOU - 14, rue Delambre - 75682 PARIS Cedex 14

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La souscription d'un ordre d'insertion consiste exclusivement à la location d'un emplacement publicitaire sur le site de l'APCE. Elle comporte de plein droit de la part de l'annonceur et de son mandataire éventuel l'acceptation des conditions générales de vente détaillées ci-après. Pour une insertion publicitaire sur le site Internet de l'APCE <http://www.apce.com> dans les rubriques, une communication dans la newsletter bimensuelle ou la newsletter quotidienne, l'annonceur devra retourner à l'éditeur, au moins trente jours avant que l'insertion soit effective, le présent contrat signé, accompagné des éléments techniques correspondant au type d'insertion choisi et du versement de l'acompte défini ci-après.

Tout élément technique transmis non réclamé dans le délai de 3 mois suivant la parution de l'annonce sera détruit sans indemnité.

Tout ordre d'insertion signé doit parvenir à l'APCE sous forme électronique, par fax ou par courrier.

Tout ordre d'insertion d'un annonceur transmis par un mandataire ne sera valablement exécuté que contre justification de l'existence de ce mandat par une attestation dûment remplie et signée par l'annonceur et son mandataire. Toute demande d'insertion par un mandataire devra comporter le nom et l'adresse de l'annonceur ainsi que les références de la personne à laquelle la facture devra être communiquée.

Dans ce cas, la facture sera adressée à l'annonceur et une copie transmise au mandataire. Le mandataire et l'annonceur sont responsables solidairement vis-à-vis de l'APCE

Les insertions sont subordonnées à l'acceptation de l'APCE. L'annonceur est seul responsable du libellé de son annonce vis-à-vis des tiers. Les textes et les images qui ne seront pas parvenus dans les délais contractuels seront facturés au regard de la date indiquée sur le contrat d'insertion. Les fluctuations du nombre d'affichages ne peuvent en aucun cas remettre en cause le prix convenu dans l'ordre d'insertion.

Toute annulation, suspension ou modification de l'ordre d'insertion ne pourra être prise en compte par l'APCE que si elle lui est notifiée par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 8 jours avant la date d'insertion de la publicité. Faute de respecter ces dispositions, toutes les sommes engagées seront facturées. – En cas de vente, de modification de raison sociale, d'apport en société, tout signataire de ce contrat d'insertion s'engage à faire continuer ladite commande par la nouvelle société. – La justification des insertions sera assurée par la signature du bon à tirer qui sera transmis par l'APCE. – Conformément aux principes en vigueur en matière de publicité, toute erreur, défaut d'exécution, omission ou retard ne sauraient donner droit à une indemnité quelconque, ni ne pourraient interrompre les accords en cours.

La responsabilité de l'APCE ne peut en aucun cas être engagée. Il en est de même en cas d'indisponibilité de son site Internet en raison d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers, ou des travaux de maintenance rendus nécessaires pour son fonctionnement. Toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée par écrit dans la semaine suivant l'insertion. – Les emplacements prévus, même au prix d'une majoration du tarif, ne sont garantis que dans la mesure des possibilités techniques. – Toute contestation sera de la compétence du tribunal de commerce de Paris. - L'APCE ne garantit pas que des annonceurs concurrents ne soient pas présents dans les rubriques de son site destinées à cet effet.

Seuls les annonceurs qui proposent des produits ou services utiles aux créateurs et repreneurs d'entreprises pourront être présents sur le site de l'APCE.

L'APCE se réserve le droit de refuser toute annonce dont le caractère ne serait pas conforme à son esprit ou à l'objet de sa mission, ainsi que toute annonce susceptible de protestations des visiteurs de son site Internet ou de tiers.

Facturation et règlement - Les prix applicables sont ceux mentionnés dans l'ordre d'insertion transmis à l'annonceur ou son mandataire. Les sommes dues sont soumises à TVA, selon les règles territoriales applicables au jour de l'opération.

Un acompte de 50 % du prix des insertions est joint à l'ordre d'insertion signé, retourné.

Le règlement du solde doit parvenir à l'APCE à 30 jours fin de mois date de facture.

L'absence de paiement de l'acompte de 50 % avant la date de parution de l'annonce sur le site entraînera automatiquement : la suspension de l'ordre d'insertion, l'exigibilité de toutes les sommes engagées, même non encore facturées,

En cas de retard de paiement du solde à l'échéance fixée, les sommes dues porteront application de plein droit, sans mise en demeure préalable, d'un intérêt égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal en vigueur.

L'APCE se réserve dans ces cas la faculté de suspendre ou d'annuler les autres contrats en cours, le tout de plein droit, sans mise en demeure préalable et par le seul envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception informant l'annonceur de sa décision.

Tous les frais nécessités par toutes poursuites pour le recouvrement des sommes impayées seront à la charge du client.

Politique commerciale - Il convient de consulter les fiches commerciales sur le site internet d'APAR : http://www.apar.fr/apar_site/site_internet/apce